

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-1 à R592-23 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M.NIEL (Jean-Christophe)

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la Note d'organisation IRSN n° 74 relative à la participation de l'Agence de l'Energie Nucléaire de l'OCDE dans le domaine de la sûreté nucléaire.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Didier JACQUEMAIN, expert sénior au sein du Service des Accidents Graves (PSN/RES), à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant de ses attributions :

- Tout acte relatif à la participation de l'IRSN au Management Board du projet PREADES effectué dans le cadre du « Committe on the Safety of Nuclear Installations » (CSNI) de l'AEN. Ces actes incluent notamment les procès-verbaux des Management Board.

Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 6 juillet 2018

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL

